

[01-07-24]

Définition d'un réseau cyclable structurant wallon – Province du Brabant wallon

Pour le compte de :

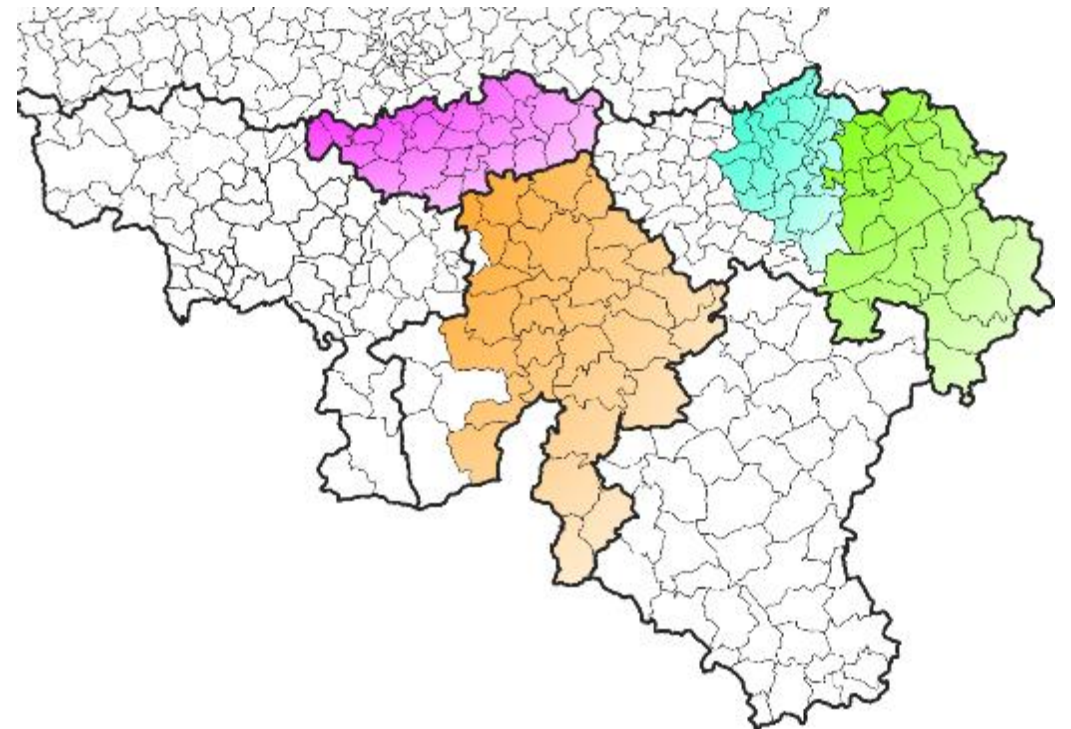


Objectifs de la mission

- Définir un réseau cyclable structurant horizon 2040 **en concertation avec les acteurs locaux**
- Proposer une **priorisation** réaliste des interventions en vue de la **mise en œuvre** de ce réseau

→ 4 études lancées simultanément en Wallonie

 **TRAJECT**





Le réseau cyclable structurant, c'est :

Une vision

(2040)



de liaisons entre pôles



répondant aux besoins des personnes
se déplaçant à vélo (aujourd'hui et demain)



en vue de développer la
pratique du vélo utilitaire

- Sur lesquelles concentrer les efforts
- Avec un réseau express (les cyclostrades)
- Offrant une véritable alternative à la voiture



+ Décret politique cyclable
du 24 novembre 2022

Quelle typologie ?

Réseau structurant

1

Cyclostrades

(corridors cyclables)

2

Liaisons cyclables
**fonctionnelles
supra-locales**

3

Liaisons cyclables de
desserte locale



Les **cyclostrades**

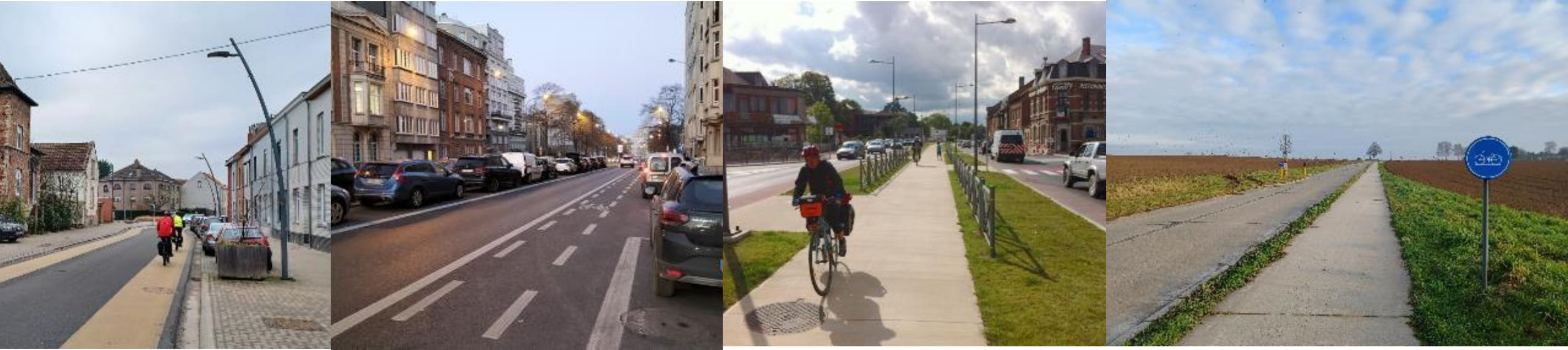
= liaisons cyclables à **haut niveau de service**

= **l'épine dorsale** du réseau cyclable fonctionnel supra-local

- relie **des zones à haut potentiel de déplacement**
- offrent **une alternative attractive aux déplacements en voiture.**



Les **liaisons cyclables fonctionnelles supra-locale**
= **réseau cyclable maillé** d'itinéraires reliant des polarités urbaines ou rurales,
d'équipements, de commerces, de services ou d'intermodalité.



Les **liaisons cyclables de desserte locale** offrent une **desserte cyclable fine du territoire**.



Plateforme interactive en Brabant wallon



Venez donner votre avis sur les priorités du réseau structurant cyclable de toute la province !

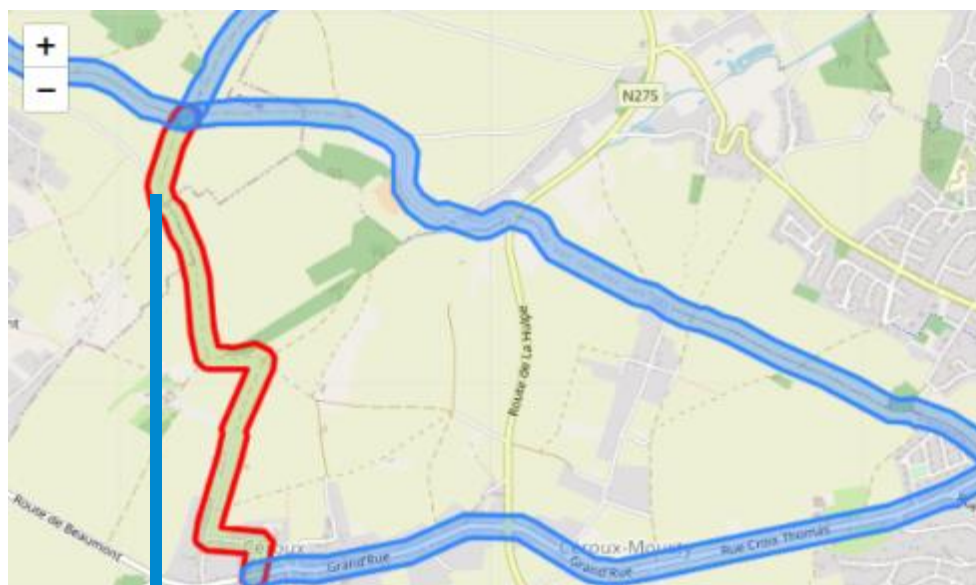


<https://portail.icedd.be/>



ICEDD
INSTITUT DE CONSEIL ET D'ÉTUDES
EN DÉVELOPPEMENT DURABLE





Ajouter une remarque

Sur la [Carte en ligne](#), le réseau cyclable est :

- Une proposition du bureau d'étude, évitant de partir d'une « page blanche »
- Composé de rues, grand-routes, chemins...pas nécessairement sécurisées !



Donnez votre avis sur une portion du réseau, en imaginant une sécurisation future !

Cette portion est ma priorité numéro : **2**

Assigner la priorité numéro



Enlever la priorité

Réinitialiser toutes les priorités

Ma priorité numéro 1 est celle par laquelle je souhaite qu'on commence.

Une priorité ne peut être assignée qu'à une seule portion.

Vous pouvez modifier la priorité des portions jusqu'à la fin de la période d'acceptation des commentaires, et ce, indépendamment de l'état de soumission des remarques pour ces portions (soumises ou provisoires).



Importance

Sur la [Carte en ligne](#), je sélectionne une portion du réseau. Je suis alors amené à donner mon avis sur l'**importance** de cette portion !

Quelles sont les liaisons clés ? Celles qui ont, davantage que d'autres, un pouvoir d'attraction, de visibilité... (*vital pour le territoire, essentiel pour amorcer un report modal, potentiel d'usage, rôle clé pour désenclaver un noyau de vie, etc*)

Sur la [Carte en ligne](#), je peux donner mes **priorités**.
Attention, je n'ai que 5 « portions » prioritaires par personne !

Urgences



Cyclostrade N275 (y compris réfection chaussée)
1,850 km – 2,493 millions€ = 1,348 million€/km - 2023



Piste cyclable séparée bidirectionnelle
Sur route nationale : ~ 400 à 600 000 € /km



RAVeL sans ouvrage d'art :
~ 200 à 400 000 € /km



Passerelle RAVeL L141 Arquennes
~ 920 000 € avec rénovation des piles
2023



Tunnel vélo
~ 3 600 000 € - 2018



Marquages

Verrous urbains

Dans le cadre d'un plan de circulation

Peu coûteux si pas de modification du coffre de la voirie



- ⬢ **Mi-juin à mi-aout** : consultation des citoyens via la plateforme en ligne
 - ⬢ **Mi-Aout à mi-septembre** : analyse par le bureau d'étude
 - ⬢ **Fin septembre** : Validation du **réseau cyclable** par le comité d'accompagnement (communes, SPW, Province, etc)
-
- ⬢ **Décembre 2024** : Validation des **priorités** par le comité d'accompagnement (communes, SPW, Province, etc)
 - ⬢ **fin 2024- début 2025**: Validation possible par les conseils communaux et retour d'information vers les citoyens